

**RAPPORT
N° 2015/O2/162**

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2015

REUNION DES 17 ET 18 SEPTEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**MUSEE DE LA CORSE – FONCTIONNEMENT
DE LA REGIE DE RECETTES
EXPOSITION « ILE(S) » AU MUSEE DE LA CORSE
DU 18 JUILLET 2015 AU 3 AVRIL 2016**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION,
DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : MUSEE DE LA CORSE : FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DE RECETTES : Exposition « Ile(s) » au Musée de la Corse du 18 juillet 2015 au 3 avril 2016

Le présent rapport a pour objet :

- 1. De fixer les nouveaux tarifs** pour la régie du Musée de la Corse à Corte liés à la publication et aux supports de communication accompagnant l'exposition « **ILE(S)** » qui aura lieu au Musée de la Corse à Corte du 18 juillet 2015 au 03 avril 2016 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

Cette exposition s'attachera à questionner les interactions internes et externes développées autour de ces espaces ainsi que les discours et les représentations qui accompagnent et étayent l'insularité.

Ainsi seront mis en vente à la boutique à partir du 18 juillet 2015 :

- La publication associée à l'exposition,
- Des affiches

PUBLICATION ASSOCIEE A L'EXPOSITION	300 exemplaires	18,00 €
AFFICHES DE L'EXPOSITION	300 exemplaires	3,80 €

- 2. de réserver pour la communication** du Musée de la Corse les publications et affiches suivants :

PUBLICATION ASSOCIEE A L'EXPOSITION	300 exemplaires
AFFICHES DE L'EXPOSITION	100 exemplaires

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 15/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DE RECETTES
DU MUSEE DE LA CORSE : EXPOSITION « ILE(S) »**

SEANCE DU

L'An deux mille quinze, et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la délibération n° 96/60 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 1996 portant adoption de la décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 1996 et prévoyant notamment dans son article 10 l'institution d'une régie de recettes pour le Musée de la Corse à Corte,
- VU** l'arrêté n° 97.16 CE du président du Conseil Exécutif de Corse du 20 juin 1997 portant modification de l'arrêté n°96-36 CE du 1^{er} juillet 1996, portant création d'une régie de recettes au musée de la Corse à Corte,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DIT que dans le cadre de l'exposition « **ILE(S)** » qui se déroulera au Musée de la Corse à Corte du 18 juillet 2015 au 3 avril 2016 les tarifs de la publication et des supports de communication mis en vente à la boutique du Musée de la Corse sont fixés comme suit :

PUBLICATION ASSOCIEE A L'EXPOSITION	300 exemplaires	18,00 €
AFFICHES DE L'EXPOSITION	300 exemplaires	3,80 €

ARTICLE 2 :

DIT que seront réservés pour la communication du Musée de la Corse les documents suivants :

PUBLICATION L'EXPOSITION	ASSOCIEE	A	300 exemplaires
AFFICHES DE L'EXPOSITION			100 exemplaires

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI